

VERPACK



COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2017

Notre vision de la Responsabilité sociétale de
l'Entreprise

Le groupe VERPACK est engagé dans une politique de RSE ambitieuse
qui a pour objectif de l'inscrire pleinement et durablement dans la société
dans laquelle il évolue.





I. Notre engagement



Le groupe VERPACK, entreprise au capital 100% familial, est un fabricant français spécialisé dans la conception et la réalisation d'étuis et de coffrets montés en carton. Nous accompagnons nos clients dans leurs projets packagings en leur proposant des solutions innovantes et sur-mesure, du développement jusqu'au conditionnement.

Avoir une politique de développement durable pour une entreprise comme la nôtre n'était pas une évidence il y a quelques années.

Le quotidien et souvent l'urgence de la rentabilité ont eu parfois tendance à l'emporter sur les grandes perspectives.

Une réflexion stratégique nous a conduit à nous poser 2 questions :

Quelle est notre faculté à créer de la valeur de manière pérenne et responsable, tout en répondant à nos parties prenantes ?

L'homogénéité passe-t-elle obligatoirement par des normes de management, Qualité, Sécurité, Environnement, ... ?

Verpack, comme bon nombre d'entreprises contribuait aux ODD (Objectifs de Développement Durables) avant même que ce thème ne soit d'actualité, sans le savoir et sans le formaliser comme tel.

Tout a pris du sens lorsque cette contribution aux 10 principes est devenue un outil stratégique pour notre entreprise. Il était devenu indispensable de formaliser notre démarche RSE !

Il faut avant tout penser la RSE comme une ressource d'intérêt général. Et c'est parce qu'elle atteindra ses objectifs d'intérêt général qu'elle deviendra une ressource commerciale incontournable.

Convaincu de la nécessité du Développement Durable pour le bien commun, convaincu de la pertinence d'une approche territorialisée pour la diffusion des ODD, la participation active au Global Compact s'impose à moi comme un axiome.

Adhérent depuis 2017 au Pacte Mondial des Nations Unies, le groupe VERPACK atteste respecter et soutenir les 10 principes du Global Compact en termes de droit de l'Homme, droit du travail, de l'environnement et lutte contre la corruption.

Nous réitérons ainsi notre volonté de nous associer durablement à vos principes directeurs et d'en être acteur dans les évolutions de notre environnement. Nous avons le plaisir de vous confirmer, par cette présente COP (Communication On Progress), notre soutien continu au Pacte Mondial et de renouveler notre engagement afin de promouvoir ces principes.

M. Stéphane VIERS
Président directeur général



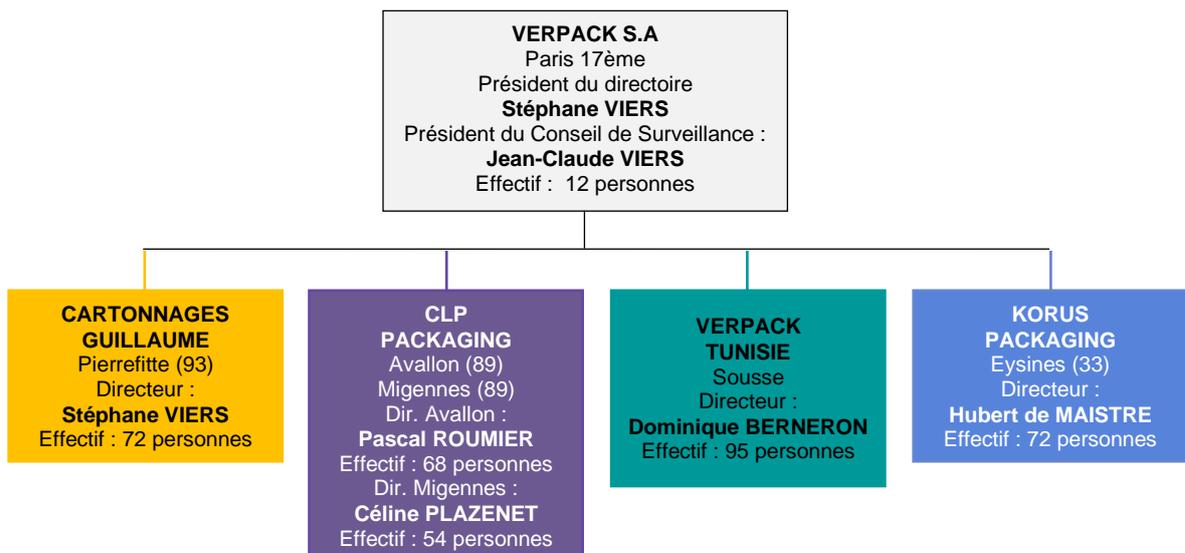
II. Notre groupe

Le comité de direction VERPACK



De gauche à droite :
Hubert DE MAISTRE (Directeur Korus Packaging) ; Jean-Claude VIERS (Président du conseil de surveillance VERPACK) ; Sophie GARCIA (Directrice RH VERPACK) ; Dominique BERNERON (Directeur Verpack Tunisie) ; Stéphane VIERS (Président Directeur Général VERPACK et Directeur Cartonnages Guillaume) ; Pascal ROUMIER (Directeur CLP Avallon) ; Céline PLAZENET (Directrice CLP Migennes) ; Stéphane SANTUS (Responsable de production Cartonnages Guillaume)

Organigramme des sites :

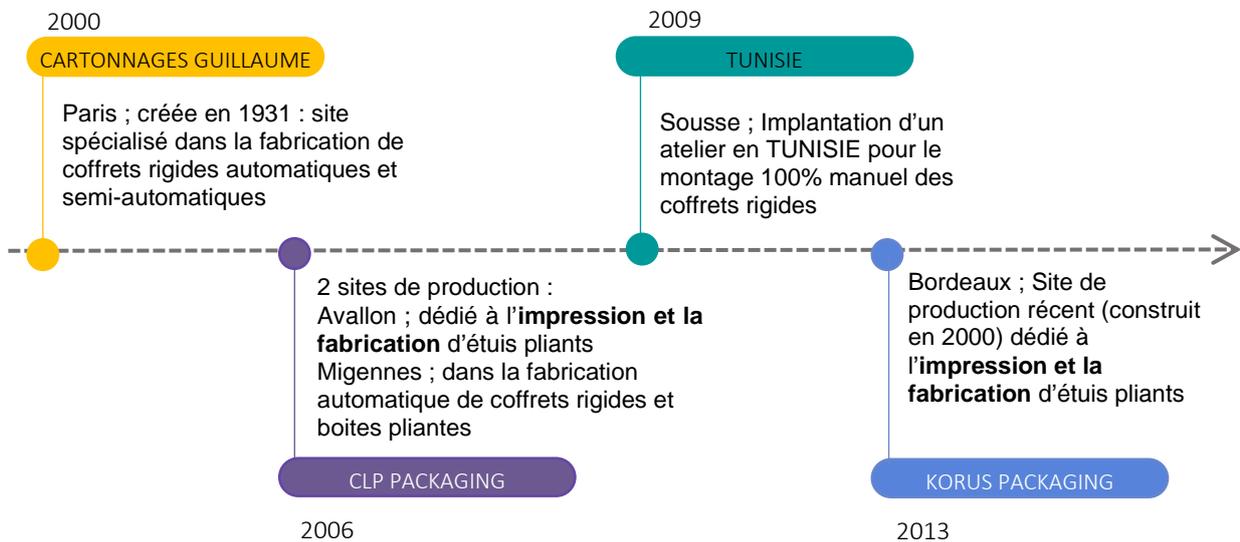




Quelques chiffres

-  Capital : 100% familial
-  Création : 1993 (2000 pour le cartonnage)
-  Organisation : 5 sites de production
-  CA 2017 : 42 millions d'euros
-  Effectifs : 330 collaborateurs
-  Usines : 4 sites en France, 1 site en Tunisie

Histoire du cartonnage :





III. Les dix principes du Global Compact



Principes relatifs aux droits de l'Homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

Nous sommes engagés à promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme. Nos partenaires, Clients et Fournisseurs, le respectent de la même façon. Quatre des cinq sites de production sont situés en France, un en Tunisie.

Partout, les droits de l'Homme sont parfaitement respectés. Nous sommes uniquement présents dans des démocraties où les droits civils, politiques, socio-économiques et culturels sont respectés. Nous avons la volonté de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Nous affirmons ne pratiquer aucune sorte de discrimination tant à l'embauche que dans l'entreprise et promovons cet esprit.



« Verpack possède une éthique que peu de groupes peuvent se vanter d'avoir en Tunisie, car on s'aligne sur les principes fondamentaux promus en France depuis plus de deux siècles. Cela nous donne aussi une image particulière dans la société tunisienne, nous sommes contents et fiers d'y travailler. »

Mouna, Directrice adjointe du site de Sousse, en Tunisie.



Principes relatifs aux normes internationales du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Nous respectons la liberté d'association et promovons la négociation collective condamnant de fait, avec force, toute forme de travail forcé, obligatoire ou de travail des enfants. Nous n'effectuons aucune sorte de discrimination en matière d'emploi et de profession, ni de sexe, d'origine ou de religion.

Nos Collaborateurs, cadres ou ouvriers, sont dans une relation de respect mutuel et nous encourageons le dialogue permanent en interne. Il est apaisé et confiant.

Grâce à une politique et un mécanisme de communication clairs, nos Collaborateurs sont encouragés à exprimer leurs opinions, à contribuer à la résolution de problèmes et à suggérer des innovations. Les conditions de travail et la protection sociale sont régies par le droit français que nous respectons.

L'hygiène, la santé et la sécurité au travail sont indispensables. Un Collaborateur dédié est en responsabilité de cette dimension dans nos usines. Nous attachons une grande importance à la santé de nos Collaborateurs et veillons à ce que toutes les normes de sécurité soient appliquées avec précision.

L'accessibilité de l'information reliée à la santé et la sécurité de l'utilisation des produits et des services est assurée : c'est ainsi que les conditions de travail et la sécurité font progresser tant le groupe que le capital humain. Les principes du Knowledge management nous inspirent pour développer ce capital.



Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) vise à protéger la santé et la sécurité des salariés de l'entreprise. Enfin, le Comité d'Entreprise (CE) se tient régulièrement pour que toutes les Collaboratrices et tous les Collaborateurs échangent librement sur le travail effectué et les résultats du groupe.

	Embauches 2017						Départs 2017					
	CDD		CDI		Apprenti		Retraite		Rupture		Démission	
	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀
Sous total	3	10	8	8	0	3	4	2	4	8	8	2
Total	13		16		3		6		12		10	

	Salaire moyen		Salaire médian
	♂	♀	
Total	1795,87 €	1 805,63 €	1 616,50 €



Le groupe VERPACK possède un plan d'égalité homme/femme et lutte contre les écarts de salaires.

15 nationalités représentées sur nos 4 sites français :

Algérienne	Marocaine	Yougoslave
Cambodgienne	Mauritanienne	Vietnamienne
Comorienne	Moldave	Sénégalaise
Congolaise	Portugaise	Tunisienne
Française	Roumaine	
Haïtienne	Turque	



Principes relatifs à l'environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Nous appliquons « l'approche de précaution » aux problèmes touchant à l'environnement. Nous développons des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale, en sensibilisant tant nos Collaborateurs que nos Clients.

Nous favorisons également la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Tous nos Collaborateurs sont impliqués et acteurs d'évolution des consciences.

La Déclaration d'Engagement environnemental Signée par Monsieur Stéphane VIERS, Président Directeur Général, le 29 mai 2016 vient acter notre volonté.

Au sein de notre groupe sont utilisées de manière durable les ressources en bois et carton tant au niveau du choix des fournisseurs qu'au terme des processus de recyclage mis en œuvre.

Les matériaux proviennent de forêts durablement exploitées présentant les labels FSC ® et PEFC ™. De même le label Imprim'Vert ® est respecté dans notre production.

Ainsi la lutte contre le réchauffement climatique et le respect de l'environnement débouchent sur des pratiques concrètes : remplacement des lampes d'éclairage anciens par des nouveaux plus économes en électricité ; prévention des pollutions ; traçabilité de nos déchets (100% dont 90% sont recyclés, avec pour objectif de recycler tous les déchets que nous produisons pour promouvoir les filières de récupération et réduire notre rejet global).

Nous séparons ainsi tous nos déchets selon leur filière de recyclage.



L'utilisation de matériaux non-recyclables est optimisée, enfin, nous travaillons à substituer tout produit ou substance dangereuse pour l'environnement ou la santé dans nos process de fabrication.

Nous formons nos Collaborateurs pour que chaque personne du groupe VERPACK prenne conscience de l'importance de ces nouveaux comportements. Nous cherchons à développer avec eux une meilleure valorisation de nos espaces verts et la réintroduction de biodiversité sur nos sites.



Ci-dessus, Corinne et Benoit sur le site d'Eysines



Le groupe VERPACK incite ses collaborateurs à se rendre au travail à vélo grâce à l'IKV.



Principe relatif à l'anti-corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Nous agissons contre la corruption sous toutes ses formes. Société commerciale, le groupe VERPACK est implanté sur différents sites de production. Stéphane VIERS est le Président du Directoire.

Un Comité de direction se réunit trimestriellement pour établir un bilan, évoquer un sujet défini selon le besoin, redéfinir la stratégie du groupe et décider des investissements nécessaires. Le Comité est composé des Directeurs de site, de la Directrice des ressources humaines, du Président Directeur Général, ainsi que d'autres Collaborateurs selon le sujet spécial abordé.

VERPACK respecte le droit de chaque Collaborateur de participer, à titre personnel, à des activités politiques. Dès lors qu'il est clair qu'en le faisant, il ne représente pas l'entreprise. Nous respectons la vie privée de nos Collaborateurs.

Nous n'entravons pas la concurrence dans notre secteur industriel. Une entente cordiale sur les prix avec nos concurrents nuirait à la relation de confiance que nous entretenons avec nos Clients.

Nous promovons la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur et respectons les droits de propriété.

La législation fiscale française et européenne est scrupuleusement respectée.

Nous ne participons à aucun montage financier dans le but réduire nos contributions à la société. Nous luttons contre les conflits d'intérêts et si nous doutons, les mettons en lumière, avant d'envisager des mesures correctrices.

Le groupe VERPACK applique la Loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin 2 », qui crée différentes obligations pour les entreprises d'au moins 50 salariés.

Les sites du groupe ont mis en place une procédure appropriée de recueil des signalements émis par les membres de leur personnel ou par des collaborateurs extérieurs et occasionnels (article 8 III de la loi).

Dans le cadre de sa procédure d'alerte un Responsable Ethique, en tant que représentant délégataire de la personne morale employeur, a été nommé en la personne de Géraldine DELAVAL.



IV. La RSE chez Verpack c'est aussi



Communauté et développement local

Nos sites VERPACK s'inscrivent dans le tissu social et économique des territoires dans lesquels ils sont implantés.

Nous aidons ou collaborons avec différents acteurs locaux pour l'éducation, la culture ou encore l'artisanat de récupérations.

Nous investissons dans la société et créons des emplois participant ainsi au développement de compétences spécifiques dans la communauté. C'est une source de richesse et de revenus générés à l'échelle locale.

Un partenariat a été signé entre le site de Cartonnages Guillaume et la mairie de Pierrefitte sur Seine pour favoriser l'emploi local, entre CLP Migennes et _____ pour la réinsertion de personnes porteuses de handicaps (4 stages effectués en 2017).

Le site de Korus packaging collabore avec la ressourcerie du campus universitaire, avec des artistes locaux et également avec l'Atelier D'éco Solidaire pour le réemploi des palettes non traitées.

Notre site de CLP Packaging à Avallon soutient le club de rugby local et notre site de Korus Packaging à Eysines prend part au téléthon chaque année.



Questions relatives aux consommateurs

La mission première de notre entreprise est de répondre à l'exigence de cette partie prenante que sont nos clients et par voie de conséquence, au consommateur final.

Nous sommes constamment à leur écoute pour les satisfaire et assurer une juste qualité de produits et services. Réactivité et flexibilité sont nos maîtres-mots pour une remise en question avec un objectif constant de progression.

Primordiales pour nous, la santé et la sécurité de nos clients et des consommateurs finaux sont protégées. Afin d'inciter à la consommation durable, nous savons innover et le prouvons dans la qualité de nos étuis et coffret tant en matière d'écologie qu'en matière de santé.

Nous sensibilisons nos clients, nos fournisseurs et nos Collaborateurs à cette dimension.

Enfin, nous attachons une grande importance à la protection de leurs données : tous les contrats de travail chez VERPACK font mention d'une clause de confidentialité.

VERPACK travaille pour l'industrie du luxe. C'est pourquoi notre démarche qualité est fondamentale dans nos processus de fabrication. Nos Collaborateurs vérifient tous les produits avant leurs sorties d'usine, permettant ainsi d'offrir à nos clients des packagings de haute qualité et sur-mesure. Sur chaque site, plusieurs Collaborateurs dédiés assurent ce suivi.

V. VERPACK en action



"Je souhaite que notre entreprise soit exemplaire en matière de conditions de travail et de développement durable. Nous avons beaucoup d'atouts qui sont valorisés grâce à nos Collaborateurs et à la façon dont nous pensons le travail. Ainsi, nos clients et fournisseurs peuvent nous faire confiance car nous produisons des produits de qualité tout en étant parfaitement responsable de notre impact sur la société."

Géraldine, responsable HSE/RSE Verpack.



<p>Accord pour l'emploi entre la Mairie de Pierrefitte sur Seine et le site Cartonnages Guillaume.</p> <p>Dans les autres sites, la proximité est un critère de recrutement.</p>	
<p>La politique de recrutement et de rémunération, en cohérence avec notre plan « égalité hommes/Femmes », au sein du groupe Verpack, montre un écart de salaire moyen de 9,76€ brut en faveur des femmes.</p>	
<p>Les 4 sites français du groupe totalisent 1040 heures de formation en 2017.</p>	
<p>Notre site d'Eysines, près de Bordeaux, possède des vignes qu'un ouvrier agricole entretient pour assurer l'élaboration d'une cuvée VERPACK.</p> <p>Les Collaborateurs peuvent y ramasser du raisin pour leurs consommations.</p>	
<p>Nous organisons des « Projets Ecole ».</p> <p>Du papier et du carton de nos usines sont repris par les écoliers pour leurs travaux manuels.</p>	
<p>Des partenariats locaux sont organisés pour promouvoir la réutilisation des palettes bois non traitées non standards, pour la création de meuble, pour le réemploi ou comme biomasse.</p>	
<p>Nous formons les Collaborateurs aux méthodes Imprim'vert®, FSC®, PEFC™ et aux exigences écologiques anti-gaspillage.</p>	
<p>Tous nos sites maintiennent une gestion stricte des déchets : traçabilité 100%, et taux de recyclage 89%.</p>	
<p>La chasse aux fuites d'eau sur le site de Korus Packaging à Fait baisser la consommation de 1053 m³ soit de 49% en 2017.</p>	
<p>Les deux sites de CLP ont entamé un relamping avec des ampoules LED basses consommations.</p>	
<p>Notre politique de substitution des solvants dangereux nous a conduit à réviser notre processus de nettoyage Offset.</p>	
<p>La rémunération des salariés est maintenue lorsqu'il s'absente, pendant leur temps de travail, pour donner leur sang.</p> <p>Les entreprises du groupe proposent de faire vacciner leurs collaborateurs gratuitement contre la grippe chaque année via la médecine du travail ou des infirmiers(es) libéraux.</p>	